

Bureau communautaire du
13 juin 2024

Délibération	Objet	Domaine	Rapporteur	Décision
DBC_2024_6_4_1	Mise à disposition de secrétaires intercommunales auprès des communes de CASTELNAU PICAMPEAU, CASTIES LABRANDE, FUSTIGNAC et MARIIGNAC LASPEYRES du 1er septembre 2024 au 31 décembre 2024	RESSOURCES HUMAINES	Paul-Marie BLANC	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés